



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2003

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance  
signé par les membres du conseil

**Convocation** : 2 juin 2003

**Affichage** : 2 juin 2003

**Présents** : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., Mlle GROSPERRIN A., MM HENRY P.,  
LACHAT J., Mme LAURENÇOT R.-N., MM. MARTIN R., MEREDÉZ J.,  
M. ROBERT M., Mme SATORI M.-A., MM. TAILLARD J.-P., TUPIN J.-P.

**Absents représentés** : Mme DE SEDE D., représentée par Mlle GROSPERRIN A.  
M. ROY J., représenté par M. MARTIN R.  
M. RIZZON D., représenté par M. TUPIN J.-P.  
Mme ESSERT S., représentée par M. MEREDÉZ J.  
Mme MOUTARLIER M., représentée par M. ROBERT M.

**Absents** : M. SARRAZIN P.  
M. GAGNEPAIN C.

**secrétaire de séance** : M. MEREDÉZ J.

La séance est ouverte à 19h30.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I. FINANCES**

##### **I.1 – Échange de terrain pour réaliser l'allée du Vallon**

Dans le cadre de la réalisation de l'allée du Vallon, la Commune doit acquérir, par voie d'échange, avec la SARL SODITHIS, 24a17ca de terrain à prélever dans quatre parcelles sises lieudit "Rancho Pagand" et "Saulouvot". En contrepartie elle se propose de céder une emprise de 0a36ca à prélever dans la parcelle AE n° 72, lieudit "Saulouvot", nécessaire à la société pour réaliser son lotissement : versement par la Commune d'une soulte de 6.932,65 €uros, déterminé comme suit :

- Cession du terrain communal de 0a36ca moyennant le prix de 12,20 € le m<sup>2</sup> soit 439,20 €.
- Cession par la SODITHIS de 24a17ca au prix de 3,05 € le m<sup>2</sup> soit 7.371,85 €.

##### **I.2 – Achat de terrains : autorisation de signature des actes d'achat**

Afin d'élargir ultérieurement la Grande Rue, la Commune a l'opportunité d'acquérir de Mme GLADOUX une emprise de terrain de 0a30ca environ, à prélever dans la parcelle AK 114, au prix de 4,54 €uros le m<sup>2</sup>.

La surface exacte sera connue avec précision après établissement d'un document d'arpentage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les conditions financières de ces deux opérations et autorise le Maire à signer les actes.

### **I.3 – Permis de lotir SODITHIS**

Un permis de lotir pour 14 lots a été déposé par la Société Sodithis courant mars : lotissement "Les coteaux du Château".

Prenant acte que le dossier a été déposé avant la date de délibération ayant pour objectif de temporiser l'urbanisation au village et constatant que le projet présenté respecte en tout point les règles d'urbanisme qui s'appliquent à ce secteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable à la délivrance du permis de lotir.

## **II. CENTRE DE LOISIRS D'ÉTÉ 2003**

### **II.1 – Projet 2003 et subvention versée au prestataire**

Par continuité avec les actions engagées dans un cadre contractuel avec l'association "Les Francas", un centre de loisirs d'été sera organisé dans la salle polyvalente d'Aveney du 30 juin au 25 juillet 2003 et du 11 au 29 août 2003.

Décision est prise, à l'unanimité des membres présents, de renouveler le contrat établi sur la base d'une augmentation d'environ 3 %, par rapport au versement 2002, c'est-à-dire à hauteur de 1.100 €uros pour l'année 2003.

### **II.2 – Convention de collaboration avec la commune de Rancenay**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer la convention de collaboration concernant le fonctionnement du centre de loisirs d'été.

### **II.3 – Centre de loisirs musique et chant**

Un centre de loisirs musical d'été sera organisé par l'association "Chœur à Corps" dans le hall de l'école d'Avanne pour la période allant du 18 au 29 août 2003.

Le Commune met à disposition de l'association organisatrice des locaux et en assure l'entretien (travaux complémentaires d'un agent communal).

## **III. AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE DU VALLON : TRANCHE N° 1**

### **III.1 – Étude technique et métrés du projet**

L'aménagement de la partie supérieure de la "trouée Verte" requiert la consultation d'entreprises, en vue d'obtenir des offres de prix pour divers travaux : terrassement, fonds de chaussée, etc.

Décision est prise, à l'unanimité des membres présents, de confier à la Société Malpesa, la fourniture d'une étude technique du projet de la "trouée Verte" : plans, métrés et descriptif technique pour un montant de 500 €uros H.T.

### **III.2 – Conventions d'enfouissement de réseau avec EDF**

Décision est prise d'autoriser EDF à enfouir, d'une part la ligne HTA 20000 volts, sous l'emprise de l'allée du Vallon, et d'autre part la ligne basse tension sous l'emprise du chemin communal, en limite de la Courberoye.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer ces conventions.

### **III.3 – Notification de la subvention du SYDED pour l'enfouissement de la ligne HTA**

Suite à une demande de subvention communale pour l'enfouissement de la ligne haute tension dans la "trouée verte", une subvention de 9.235 €uros est notifiée par le SYDED.

## **IV. TRAVAUX DE SÉCURITÉ**

### **IV.1 – Bilan du marché d'aménagement de la rue René Paillard**

A l'issue des travaux engagés pour le réaménagement de la rue René Paillard, le bilan de l'opération s'établit globalement à hauteur de 307.988 €uros TTC (hors frais d'achat des terrains et lors mission confiée à France-Télécom).

Par ailleurs, le marché de travaux confié à la société Roger Martin, estimé initialement à environ 290.000 €uros TTC, est réactualisé à 280.985,84 €uros TTC.

### **IV.2 – Aménagement de sécurité rue de l'Eglise avant réfection de chaussée**

Sachant que le Département du Doubs engage une rénovation de chaussée, avant déclassement de la route départementale, entre le cimetière et la sortie du village en direction de Superfos, décision est prise, à l'unanimité des membres présents, de réactualiser les travaux d'aménagement effectués en 1994, afin d'en améliorer l'efficacité : pose d'îlots centraux en trois points de la chaussée, mise en place partielle de bordures de trottoir ainsi que divers travaux d'installation de regards d'eaux pluviales sous chaussée :

- réalisation d'îlots (travaux en régie communale), fournitures pour 1.620 € H.T.
- Pose de bordures par la société La Rénovatrice pour un montant de 1.416 € H.T.
- Mise en place de regards d'eaux pluviales, par la société Accobat pour un montant de 1.619 € H.T.

### **IV.3 – Calendrier des chantiers de pose d'enrobés de voirie (information)**

Plusieurs rues feront l'objet d'un chantier de pose d'enrobés dans la période du 30 juin au 4 juillet 2003.

Cette opération sera précédée de divers travaux de fraisage de chaussée et de décapage. En conséquence, la circulation sera interdite ou perturbée dans les rues suivantes : rue de l'Église, rue du Pressoir et Grande Rue, dans la période incluse du 25 juin au 4 juillet 2003.

On notera que ces dates ne sont pas plus précises, en raison des contraintes de coordination concernant l'intervention de nombreuses entreprises et des incertitudes météorologiques.

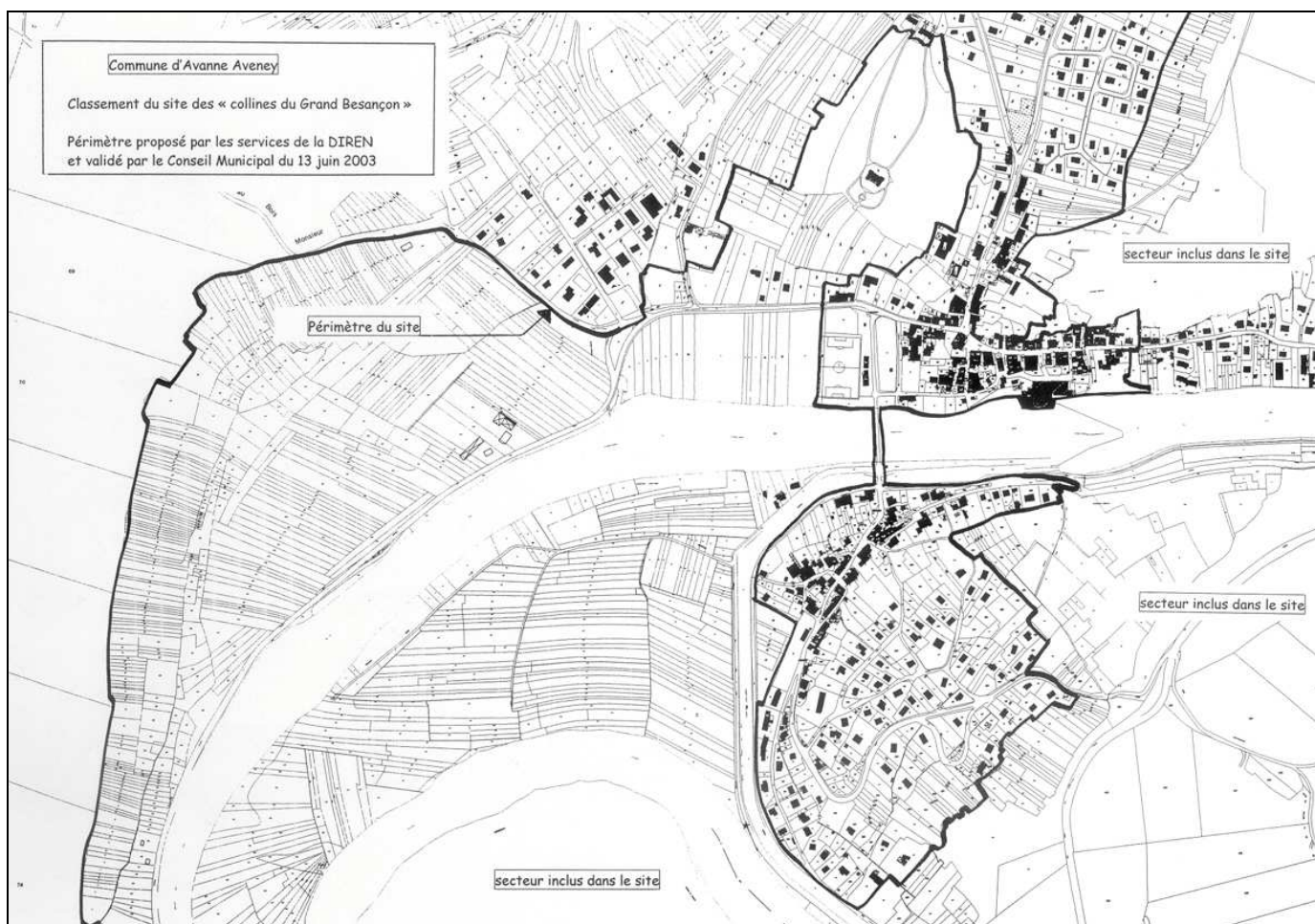
## V. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

### V.1 – Procédure de classement du site des collines et vallée du Doubs dans le "Grand Besançon" : avis du Conseil

Les services de l'Etat (DIREN) préparent un projet dont l'objectif consiste à protéger la Vallée du Doubs ainsi que les collines limitrophes, dans le cadre d'une procédure de classement sur un secteur qui s'étend de la Commune de Chalezeule jusqu'à Thoraise.

Cette procédure de classement de site impose des contraintes sévères relatives à tout aménagement ou intervention dans ces secteurs proposés.

En conséquence, faisant suite à plusieurs réunions avec les représentants de la DIREN, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet, pour autant que les contraintes retenues par la Commune, en ce qui concerne la définition du périmètre, soient scrupuleusement intégrées dans la mise à jour du projet présenté par la DIREN (3 abstentions) (voir plan annexé).



### **V.2 – Plan de gestion de la forêt communale pour la période 2003-2020**

Faisant suite à plusieurs réunions de travail avec les services de l'O.N.F., ceux-ci ont présenté un projet de gestion de la forêt communale établi sur une période de 18 années, à partir d'un état des lieux et d'une analyse des évolutions antérieures.

Ce projet établi par l'O.N.F. a par ailleurs été présenté à la commission forêt le 10 juin.

Décision est prise, à l'unanimité des membres présents, d'entériner ce projet de gestion de la forêt communale.

Les élus souhaitent que les services de l'O.N.F. s'attachent, dans le futur, à mettre à exécution, dans chaque programme annuel de coupe, les préconisations établies dans ce programme pour 18 années, sans sous-estimer les volumes de bois à couper, afin d'éviter un vieillissement préjudiciable de la forêt communale.

### **V.3 – Éco-certification pour l'exploitation des forêts**

Le marché de commercialisation des bois façonnés implique que s'engage une démarche de qualité permettant d'attester que les conditions de coupe et d'exploitation forestière s'inscrivent en respect d'une chartre pré-établie.

Considérant que le respect de cette chartre et l'obtention d'une éco-certification va favoriser les démarches de commercialisation, décision est prise de souscrire le contrat proposé par l'association pour "l'éco-certification forestière comtoise".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le contrat.

### **V.4 – Brûlage sauvage des déchets professionnels : information**

Les services de l'État ont rappelé que la commission de protection des eaux de Franche-Comté s'était inquiétée, à plusieurs occasions, des nuisances occasionnées par des brûlages sauvages de déchets sur des sites industriels de la Commune.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les engagements ont été pris par les intéressés et que consigne a été donnée aux services de Gendarmerie pour veiller au respect des engagements pris par chacun.

### **V.5 – Rapport sur la qualité de l'eau et de l'assainissement établi par le fermier et la DDAF**

Le Conseil Municipal a pris connaissance des rapports sur la qualité de l'eau et de l'assainissement établi par la D.D.A.S.S et Gaz et Eaux.

Les résultats peuvent être consultés en Mairie ou demandés à la société Gaz et Eaux.

### **V.6 – Contrat d'affermage du réseau d'assainissement : échéance de renégociation du contrat**

L'affermage du réseau d'assainissement avait fait l'objet d'une procédure de renouvellement pendant la période 92/93. Ce contrat arrive à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2004. Il concerne les secteurs d'Avanne et d'Aveney.

Dans sa prochain séance, le Conseil Municipal aura à délibérer quant au renouvellement d'un tel contrat, après mise en concurrence des prestataires ou choix d'un autre mode de gestion.

Il aura par ailleurs à s'appuyer sur le conseil d'un prestataire pour engager la procédure de consultation.

## **VI. SPORTS ET LOISIRS**

### **VI.1 – Organisation d'une course cycliste au village (fin août 2003)**

Suite à l'organisation, le 31 août 2003, d'une course cycliste en association avec l'Amicale Cycliste Bisontine, la Municipalité prendra en charge une partie des frais d'organisation.

Vote à l'unanimité.

## **VII. DIVERS**

### **VII.1 – Organisation à l'école d'une conférence sur le thème de la violence scolaire, au bénéfice des parents des enfants scolarisés au village : participation communale en partenariat avec l'APEAA**

Suite à cette conférence, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'une prise en charge à hauteur de 50 % concernant les frais d'intervention du conférencier.

### **VII.2 – Sortie pédagogique de la classe CE2-CM1 : prise en charge des frais de transport**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de prendre en charge les frais de transport à hauteur de 400 €uros (aller et retour à Montbéliard).

### **VII.3 – Questions diverses**

#### **Personnels**

Suite à une requête présentée, en mars 2002, par un agent communal, contestant sa révocation pour "faute disciplinaire grave", le Tribunal Administratif, par jugement en date du 28 mai 2003, a rejeté la requête de cet agent.

#### **Travaux**

Faisant suite au dépôt d'une demande de permis de construire relative à un hangar destiné au stockage des engins et des matériaux communaux, le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire est aujourd'hui accordé, et que l'ordre de service concernant l'engagement des travaux a été transmis aux entreprises.

Séance close à 21h45.

AUBRY P.

BARGOT J.-M.

GROSPERRIN A.

HENRY P.

LACHAT J.

LAURENÇOT R.-N.

MARTIN R.

MEREDEZ J.

ROBERT M.

SATORI M.-A.

TAILLARD J.-P.

TUPIN J.-P.

Mme DE SEDE D., représentée par Mlle GROSPERRIN A.

ROY J., représenté par M. MARTIN R.

M. RIZZON D., représenté par M. TUPIN J.-P.

Mme ESSERT S., représentée par M. MEREDÉZ J.

Mme MOUTARLIER M., représentée par M. ROBERT M